

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 5 décembre 2020 à 9h00
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 28 novembre 2020

Affichée : le 28 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 1

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'an deux mil vingt, le vingt-huit novembre à neuf heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, M. Patrick FERRAND, Mmes Claire LASSEUR, Marie Christine ROUDET, adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Gilles CHAVANT, M. Romaric CHAVANT, M. Raphaël COMTE, M. Christophe DELMAS, M. Michel LAURENT, M. Daniel GIMENEZ, Mme Aurélie NICOD, Mme Stéphanie RUIZ

Absent avec procuration : M. Christophe PRUDHOMME donne procuration à Mme Claire LASSEUR.

Absent : Mme Margaux DROOGMANS.

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire. Il donne lecture des pouvoirs donné par : M. Christophe PRUDHOMME.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 29/10/2020.

Arrivée de M. Christophe DELMAS.

1. Information Décision Modificative (DM) 1 et DM 2, virements crédits

Monsieur le maire informe qu'une réunion s'est tenue le 21 novembre dernier pour faire un état des lieux du budget. Il apparaît que certaines lignes comptables à l'intérieur d'un même chapitre étaient déficitaires. Afin de prévoir les opérations de fin d'année il a été décidé de faire des virements de crédit. Il donne lecture de la décision 1 concernant les dépenses de fonctionnement chapitre 11, arrêté 2020-81A :

60623		- 662 €
6122	+ 261	
6168	+ 115	
6182	+ 42	
6237	+ 244	

Il donne lecture de la décision 2 concernant les dépenses d'investissement chapitres 21 et 23, arrêté 2020-82A :

21318	+ 1 561	
2151	+ 1 177	
2152	+ 73	
2183	+ 1 560	
238	+ 4 131	
2138		- 3 371
2184		- 1 000
2315		- 4 131

2. DM 3, régularisations écrites 2012

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer des écritures d'ordre, liées aux frais d'honoraires du coordinateur sécurité protection et au remplacement d'un coffret incendie, travaux effectués et réglés en 2012. Aujourd'hui il convient de passer ces écritures dans l'actif de la commune et pour se faire nous devons ouvrir des crédits au budget d'investissement en vue de réaliser les opérations d'ordre au chapitre 041.

Monsieur le maire donne lecture des articles en dépenses et en recettes :

Dépenses		recettes	
21312	717.60	2313	1 405.30
21568	687.70		

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

3. DM 4, régularisations écrites 2017

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer des écritures d'ordre, liées au diagnostic amiante dans l'enrobé rue du Francillon avant travaux, effectués et réglés en 2017. Aujourd'hui il convient de passer ces écritures dans l'actif de la commune et pour se faire nous devons ouvrir des crédits au budget d'investissement en vue de réaliser les opérations d'ordre au chapitre 041.

Monsieur le maire donne lecture des articles en dépenses et en recettes :

Dépenses		recettes	
2151	1 884	2031	1 884

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

4. DM 5, régularisations écrites 2015

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer des écritures d'ordre, liées aux travaux d'équipement des logements communaux de cuisines et les aménagements extérieurs aux abords de l'école, effectués et réglés en 2015. Aujourd'hui il convient de passer ces écritures dans l'actif de la commune et pour se faire nous devons ouvrir des crédits au budget d'investissement en vue de réaliser les opérations d'ordre au chapitre 041.

Monsieur le maire donne lecture des articles en dépenses et en recettes :

Dépenses		recettes	
2132	22 832.11	2315	14 515.11
		2318	8 317.00

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

5. DM 6, régularisation suite fin travaux TE38 affaire 18-002-213

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer des écritures d'ordre, liées à l'éclairage public, suite à la fin des travaux de rénovation des armoires de commande permettant ainsi de bénéficier en N+1 sur la totalité des travaux réalisés du F.C.T.V.A.

Monsieur le maire donne lecture des articles en recettes et en dépenses au budget d'investissement en vue de réaliser les opérations d'ordre au chapitre 041 :

Dépenses		recettes	
21538	8 332.04	1326	5 207.53
		238	3 124.51

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

6. DM 7, ouverture de crédits suite commandes travaux

Monsieur le maire informe à présent qu'il convient de passer des écritures de virement de crédits entre différents chapitres, ce qui nécessite la validation du conseil municipal.

Il informe également que pour pouvoir régler des factures en investissement dès début 2021, il faut au préalable avoir prévu ces dépenses d'une part dans le budget primitif 2020 et d'autre part avoir transmis les R.A.R. restes à réaliser au trésorier principal.

Suite à la réunion du 21 novembre dernier il a été constaté qu'il était nécessaire de modifier les imputations budgétaires comme suit :

2041582	+ 7 000	
21312	+ 5 000	
2132	+ 900	
2135	+ 5 800	
020		- 5 900
2132		- 5 800
21568		- 7 000

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

7. C.D.G.38 – contrat groupe tickets restaurants – adhésion

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la démarche du C.D.G.38 auquel nous sommes affiliés concernant un contrat cadre de prestations sociales et plus particulièrement une offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Ce contrat existe déjà depuis 2011 et arrive à son terme le 31 décembre 2021. Un nouveau contrat cadre va être lancé afin de proposer des prestations similaires dès le 1^{er} janvier 2022.

Ce contrat sera ouvert à l'adhésion facultative des collectivités.

Il nous est demandé aujourd'hui de se positionner sur l'intention de donner mandat au CDG38 afin de négocier un contrat cadre, sans aucun engagement de notre part.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

8. Indemnité de budget au comptable chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le comptable public percevait jusqu'ici, une fois par an, une indemnité de conseil et une indemnité de budget. Il s'avère qu'aujourd'hui il ne peut plus prétendre à l'indemnité de conseil, mais à une indemnité de confection du budget.

Suite au changement de municipalité il convient de se positionner sur ce point. Cette indemnité de budget vient en compensation des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

- Le compte rendu du Conseil communautaire :
 - o Plan Climat Air Énergie Territoriale P.C.A.E.T. Consultation Numérique ;
- Le compte rendu de commission communautaire Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat et Logement :
 - o Procédures de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal P.L.U.I.

Pour terminer quelques annonces et informations sont faites :

- Projets 2021 des réunions des commissions:
 - o Bâtiment
 - o Réseaux
 - o Budget Finances
 - o Communication
- Point Covid 19:
 - o 12/12/2020 Contexte Covid: distribution des repas et colis des aînés en porte à porte par l'équipe du C.C.A.S.
 - o 15/12/2020 Couvre-feu 21h/07h, Pas de sport collectif, Stations de Ski fermées, Noël et nouvel an avec un nombre de personnes limités.
 - o 20/01/2021 En principe levée de toutes les restrictions en fonction de la situation sanitaire.
- Date des vœux de la municipalité qui sera confirmée ou infirmée selon le contexte sanitaire :
 - o Samedi 23 janvier 2021 11h00:

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 11h35



